Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260227-2602002-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Pouvoirs : 3
Abstentions :
Pour : 17
Contre :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Christian CORROLLER, Maire.

Etaient présents : M. CORROLLER, M. LAUDEN, Mme FLOCHLAY, M. BARRE, M. DOUGET, M. BERNARD, Mme- MOUEZANT Mme CORNEC, Mme LE BRIS, Mme. CLOTEAUX, Mme TREBERN, M. BIGER, Mme PLISSONNEAU, Mme FRANCIUS

Etaient absents : M. TUAL (pouvoir à M. BERNARD), Mme DANEL, M LE GUILLOU (pouvoir à M. BARRE), M. BOTHOREL (pouvoir à Mme PLISSINNEAU), Mme MARREC

Secrétaire de séance nommé : Mme FLOCHLAY

Mode de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du 21 février 2026 Affiché le 2 mars2026 Transmis le 2 mars 2026

Délibération n°26-02-002
Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants
L'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 présenté par le Maire ;

Considérant :

Que le budget primitif 2026 est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 700 042,00 €
Recettes : 1 700 042,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 888 594,08 €
Recettes : 1 888 594,08 €

Soit un budget total de : **3 588 636,08** €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus ;

- **VOTE** les crédits par chapitre (ou par nature/fonction selon votre mode de présentation) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'exécution du budget.

Christine FLOCHLAY, Secrétaire de séance

Christian CORROLLER, Maire